

DLP21-6-95024444

# FEMMES ET HOMMES EN EGLISE

1975 - 1995

DE **MEXICO**  
à **BELUNG**

**BULLETIN INTERNATIONAL**

**Trimestriel  
Juin 1995**

**62**

ISSN 0294-3700

## SOMMAIRE

FEMMES ET HOMMES EN ÉGLISE  
68, rue de Babylone 75007 Paris  
☎ : 47 05 76 99

### Bulletin international

Dossier : de Mexico à Beijing .....	3
<i>par Marie Thérèse van Lunen Chenu</i>	
Actualités .....	18
Etre partenaires, une relation urgente pour l'Eglise .....	21
<i>par Alice Gombault</i>	
Etude .....	25
Etranges omissions... dans le lectionnaire .....	
<i>par Ruth Fox</i>	
Avez-vous lu ? .....	32

Ont contribué à la réalisation de ce bulletin en dehors des signataires des articles :  
J. Babut, D. Boyer, B. et Ph. Crestois, A. Lang, J. Paton.

Ce numéro  
35 FF

ABONNEMENTS 1994 (partant de janvier)  
France 140 F, Europe 155 FF, Autres pays 180 FF  
A verser à : FHE, 68, rue de Babylone - 75007 PARIS  
CCP : 161225 A PARIS

Directeur de Publication : Jean-Pierre Leconte - Commission Paritaire n° 63-173  
Réalisation : Imprimerie Orcades 12 rue des Carmélites 86000 POITIERS  
Dépôt légal : 3° trimestre 1994

## Pentecôte 1995

Si j'en crois la répétition des cycles liturgiques, la Pentecôte est derrière nous. Pourtant, je la sens et la vois devant ! Elle est encore à venir, à faire, à recevoir.

Jamais, chez les femmes et hommes croyant en Jésus, le Christ, il n'y a eu telle diversité. Et à tous les points de vue. Puisque la communion ne saurait être un capital et un trésor, mais une promesse, jamais la visée de la Pentecôte n'a été aussi présente. Peut-être paraît-elle pour certains, certaines surtout, au moins à la taille de leur vie personnelle, un impossible rêve. Croire que la Pentecôte va venir représente quelque impertinence.

La foule qui en sera témoin n'aura jamais été aussi étonnée par ce qui arrive aux chrétiens tellement il est devenu difficile de reconnaître qui est chrétien et qui ne l'est pas, tellement l'étroite connivence entre l'évangile et la foi ressemble à la connivence entre l'évangile et la vie.

La Pentecôte ne serait donc plus seulement une affaire de juifs puis de chrétiens, mais affaire d'humanité. Toutefois, il n'est pas certain que les acteurs tiennent tellement à vivre la « perplexité » qu'un tel événement, si on en croit le témoignage des récits, ne peut que produire. En matière de perplexité, l'humanité est servie ces temps-ci. Pourquoi vouloir en rajouter avec une Pentecôte pour tous ?

Comment vais-je entendre dans ma langue celle qui me parle une langue étrangère ? Comment vais-je entendre dans ma langue celui qui me parle une langue étrangère ? En tout cas d'étranges langues qui étonnent ?

Allons ! La Pentecôte est à venir !

Jean-Pierre Leconte

BIBLIOTHÈQUE

**62** Le dossier a pour titre : De Mexico à Beijing. Est-ce bien exact ? Les actuels démêlés pour que puisse se tenir à Beijing le Forum des ONG ne permettent pas de trancher la question. Le Conseil Oecuménique des Eglises, par la voix de son secrétaire, Konrad Reiser a protesté auprès du Secrétaire Général de l'ONU contre les tracasseries faites aux ONG : transfert du Forum des ONG à 40 km du lieu de la Conférence officielle, refus d'accréditer nombre (des centaines) d'organisations, dont de très nombreuses associations féministes. Le COE hésite à confirmer sa participation comme ONG à la Conférence de l'ONU. A suivre...

Toutefois la préparation, ses travaux et ses espérances demeurent. Marie-Thérèse van Lunen Chenu nous en fait part en analysant les premières synthèses des remontées des enquêtes et en nous replaçant l'événement dans sa durée.

Quelques échos dans ce n°62 sur les suites de la sanction contre Jacques Gaillot, en attendant d'autres rendez-vous, au delà de la personne même de Jacques Gaillot, sur ce que peut représenter dans un peuple aux multiples configurations, son action et sa manière d'être.

Nous devons à une bénédictine américaine, Ruth Fox, une étude sur les omissions des femmes dans le Lectionnaire de l'Eglise catholique. Si vous pensez que cela est loin de la vie, c'est que vous ne l'avez pas lue ! Et voici l'été : temps de lectures...aussi. Bonne détente !

*Le n°63 de septembre sera préparé par une nouvelle équipe qui présentera en même temps son projet. Comme directeur de cette revue, depuis plus de huit ans, je tiens à remercier celles et ceux qui ont eu le coeur de présenter leurs recherches et questions, leur humour, parfois leurs indignations, aux autres, lectrices et lecteurs de ce bulletin. J'ai eu grand plaisir d'être à la croisée de ces paroles, avec tous, équipières et équipiers de la rédaction, ainsi que correspondants de nos réseaux. Que m'excusent celles et ceux qui ont souffert de trop peu de disponibilité de ma part pour cette tâche. Pour ma part c'est de très loin le merci qui l'emporte ! Si un merci emporte quoi que ce soit...*

*Jean-Pierre Leconte*

1975-1995

# De Mexico à Pékin

en passant par le  
récent Sommet Mondial  
de Copenhague  
pour le Développement  
social.

QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES  
**F E M M E S**



LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX  
4-15 SEPTEMBRE 1995 · BEIJING, CHINE



## Mexico 1975.

### Année internationale de la Femme (AIF)

Qui s'en souvient ? Une Année de la Femme qu'on croyait éphémère et qui suscitait de "galantes" plaisanteries...la conférence de Mexico provoque un choc. On croyait que la subordination comme la marginalisation des femmes étaient dues à leur faiblesse "naturelle" -imbecilitas naturae- ou à leur destin spécifique, et on découvre qu'elle est le fruit d'une construction sociale sur base de discrimination systématique. 6000 femmes à la Tribune de l'AIF. On la décrira comme "la plus grande réunion encore jamais vue ayant permise d'éveiller les consciences". La 30<sup>e</sup> session de l'assemblée générale des Nations Unies décide d'une **Décennie des Nations Unies pour la Femme** et adopte en conséquence un Plan d'action mondial, de 1976 à 1985 sous le thème **Egalité, Développement et Paix**

## Copenhague 1980

Deuxième conférence internationale sur les femmes. Ses objectifs :

évaluer les progrès obtenus grâce à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial

identifier les retards et handicaps qui demeurent

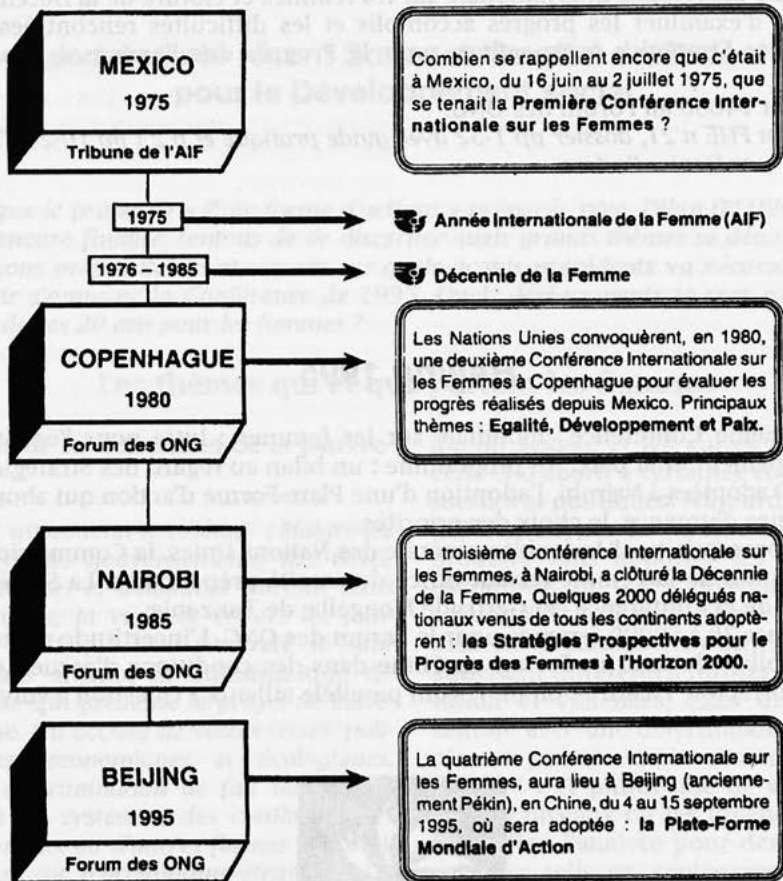
ajuster en conséquence le Plan d'action.

Le nouveau **Programme d'action** garde le thème général en nommant trois sous-thèmes qui précisent les champs d'action : emploi, santé, enseignement.

Elles étaient 8000 au Forum des ONG.

*cf bulletin FHE n°2 : "Evaluation à mi-parcours : le Féminisme a mûri" MT van Lunen Chenu*

## HISTORIQUE



Source : WIDA / IFDA  
N° 7, Mai 1994  
UNIFEM

REFAD EN ROUTE POUR BEIJING N°5 MARS 1995

PAGE 4

### **Nairobi 1985**

Troisième conférence internationale sur les femmes et clôture de la Décennie. Chargée d'examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, elle adopte les **Stratégies prospectives pour le Progrès des Femmes à l'horizon 2000**

Elles sont 14000 au Forum des ONG.

*cf bulletin FHE n°21, dossier pp 1-52 avec guide pratique et n°23 pp 10-24, "après Nairobi" par Denise Peeters*

### **Beijing 1995**

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Au programme : un bilan au regard des Stratégies de l'an 2000 adoptées à Nairobi, l'adoption d'une **Plate-Forme d'action** qui abordera des thèmes d'urgence, le choix des priorités.

Elle est convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission de la Condition de la Femme faisant office de comité préparatoire. La Secrétaire générale de la Conférence est Gertrude Mongella, de Tanzanie.

On annonce 30 à 50000 femmes pour le Forum des ONG. L'incertitude règne sur la possibilité de tenir ce Forum en Chine dans des conditions d'accueil et de travail correctes. Tiendra-t-on un Forum parallèle ailleurs ? Question à suivre.





1975-1995

## De Mexico à Pékin

en passant par le récent Sommet Mondial de Copenhague  
pour le Développement social.

*Puisque le projet de « Plate-forme d'actions » préparée pour Pékin (BEIJING) n'est pas encore finalisé, tentons de discerner quels grands thèmes se dégagent des réunions préparatoires et voyons sur quels acquis précédents va nécessairement devoir s'appuyer la Conférence de 1995. Quels déplacements se sont opérés au long de ces 20 ans pour les femmes ?*

### Les thèmes qui et que portent les femmes

**Refus de la violence et de la pauvreté.**

*C'est un constat accablant : Malgré les efforts des gouvernements, des ONG, de femmes et d'hommes partout dans le monde, la violence envers les femmes ainsi que leur pauvreté se sont accrues* affirme le Communiqué de presse qui présente le projet de Plate-forme. On accuse de vastes crises politiques, économiques et écologiques, une discrimination de fait ou inscrite dans les systèmes, des conflits armés (coloniaux ou d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère) (1) mais aussi des préjugés profondément ancrés.

On le sait, les femmes s'étaient parfois montrées partagées lors des précédentes conférences, les unes dénonçant le caractère systématique de la discrimi-

nation sexiste et les autres imputant celle-ci d'abord à certaines conditions sociales et politiques. Aujourd'hui que différents types de révolution se sont produits sans apporter les miracles escomptés, on voit s'affermir un consensus nouveau partagé par des femmes de situations très différentes et subissant différentes formes d'exploitation et violences. Elles disent ensemble avec une détermination qu'on n'avait jamais vue : « Maintenant ça suffit ! » Et plutôt que de se diviser sur les niveaux ou les urgences, elles ont affiné l'analyse pour dénoncer la violence telle un *continuum* : ce qui s'étend de palier en palier paraissant sinon innocent du moins habituel et qui aboutit aux viols, et violences intolérables que viennent encore aggraver la misère et la pauvreté et toutes les horreurs des guerres

Le deuxième fléau auquel la Plateforme de Pékin veut s'attaquer en priorité c'est la pauvreté croissante des femmes. Elle énonce un certain nombre de moyens pour revoir, adopter et appliquer des mesures macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes dans leur lutte contre la pauvreté.

### Femmes et Développement

En 20 ans, il s'est produit un phénomène d'intégration entre la question du statut des femmes et une conception renouvelée du développement ; tandis que les femmes passent du statut de victimes et bénéficiaires à celui d'actrices incontournables des changements indispensables (2).

A Mexico en 1975, on cherchait surtout à dépister, dénoncer, et évaluer quelles mesures de rattrapage d'urgence pouvaient être mises en place « pour les femmes ». A Copenhague, en 1980, s'imposait cette conviction que *Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes dans tous les domaines* (préambule de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Il ressort des conférences de Rio, (1992, l'environnement), du Caire (1994, la population) et de Copenhague (1995, le développement social) que, si l'on dénonce toujours la discrimination sexiste et ses conséquences particulières de violence et de pauvreté pour les femmes, on analyse en

semble les causes de ces misères et celles du sous-développement : *Il est de plus en plus admis que les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans le monde sont au cœur de l'ordre du jour mondial.* déclarait à Copenhague M Boutros Boutros-Ghali (message du 8 mars 95). On met l'accent sur les capacités des femmes à développer de véritables changements sociaux, ce qui a contribué à faire évoluer la conception même du développement. Celle du *nouvel ordre économique mondial* prônée à Mexico n'est plus celle de la Conférence du Caire : *L'habilitation des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire... sont... une condition essentielle du développement durable* (chapitre 1V du document final).

*La Déclaration et le Programme d'action* du « Sommet Social » de Copenhague vont plus loin encore en proposant le *développement centré sur la personne* (people centered). Or celle-ci est explicitement présentée dans la richesse de ses différences sexuées et culturelles, l'égalité et l'équité entre l'homme et la femme étant la condition de leur pleine participation au développement social. Sont citées ensemble comme conditions *de la cohésion sociale*, des mesures qui concernent la vie démocratique, *la participation de tous et toutes dans toutes les sphères de la vie publique, ... la promotion de la non-discrimination, de la tolérance et respect mutuel pour la valeur de diversité..., l'égalité et l'équité entre les sexes et l'accès des femmes aux responsabilités (empowerment)..., la promotion du principe*

*de se soucier du bien-être les uns des autres en développant l'esprit d'entraide mutuelle, etc. (chap.IV, n°70)*

Dans le *Programme d'action*, on lit encore : *En fin de compte, le développement social a pour but d'améliorer la qualité de vie de tous les individus... Il faut éliminer les obstacles... et faire en sorte que les femmes et les hommes soient des partenaires égaux, les seconds assumant toutes les responsabilités qui leur incombent dans la vie familiale. Il faut changer les notions qui ont cours dans nos sociétés en ce qui concerne la place respective des sexes pour créer une nouvelle génération d'hommes et de femmes qui œuvreront ensemble pour instaurer un ordre mondial plus humain (n°7).*

#### **Développement, droits de l'Homme, droits humains des femmes,**

Une élaboration du concept de Droits de l'Homme s'articule elle-aussi autour du développement et du statut des femmes : *Le développement est un droit de l'homme qui transcende les frontières et les sexes. Toute action pour parvenir à un développement durable, à la démocratie et à la paix, doit se faire avec la participation active et égale des femmes et des hommes*, déclare Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO au récent sommet de Copenhague et l'Uruguayen Luis Perez Aguirre : *La misère et l'exclusion doivent être considérées comme des violations des droits de l'homme. Ce qui remet en cause la conception universelle et abstraite de ces droits ».*

Dans les documents préparatoires de

Pékin on trouve la référence aux *droits fondamentaux*, ou, parfois, aux *droits humains des femmes*. Et les françaises se disent cette fois bien décidées à obtenir qu'on ne parle plus désormais que des droits humains pour les deux sexes

#### **Egalité, Équité, Parité, Partenariat.**

Dans les documents du Sommet social comme dans le projet de *Plate-forme d'actions* de Pékin les deux termes d'égalité et d'équité sont fréquemment associés. La formule semble excellente puisqu'elle associe le principe et sa mise en application : *Il est indispensable d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes, les femmes devant être admises à participer pleinement à toutes les activités de la vie économique, sociale et politique.* (Programme d'action, N°7).

Elle fut parfois âprement discutée, les représentants du Vatican (cf. infra) et de pays islamiques refusant d'affirmer l'égalité des sexes et défendant alors le seul terme d'équité. Celui-ci était jugé insuffisant par d'autres ; ainsi Mme Simone Veil, dans son message du 8 mars dernier à Copenhague : *Ce n'est pas l'équité qui est due aux femmes car celle-ci implique une appréciation dont les critères seraient variables, mais.. l'égalité totale entre les hommes et les femmes, aussi bien au cœur de la famille que de la société.*

Lorsque l'on parle de femmes et hommes partenaires, c'est le plus souvent sans omettre d'ajouter *égaux*. Mais il faut reconnaître que le terme, et le thème du « partenariat » n'ont pas semblé porteurs... (ni au sein de la

préparation française des associations de la CLEF, ni comme thèmes d'ateliers à New York). Le mot évoque peut-être le modèle d'une complémentarité traditionnelle, non réciproque où la femme reste relative à l'homme. Ou bien est il aussi victime de son trop grand succès pour un usage de plus en plus large et incertain...

On porte l'accent aujourd'hui à la fois sur la diversité sexuelle et sur l'égalité, comme l'indiquait entre d'autres, le titre du colloque international de recherche organisé par la Mission gouvernementale française de Coordination pour Pékin lors de sa manifestation du 8 mars : *Femmes, Hommes, identité, égalité, différences*. Enfin, un nouveau concept s'est imposé, défendu particulièrement par la France et l'Union Européenne, c'est celui de *parité*... Il est sémantiquement efficace et heureux, *évoquant d'emblée la différence des deux sexes*(3), leur égalité de principe et sa mise en œuvre. On parle de *démocratie paritaire* pour que puisse s'exercer la co-responsabilité et créativité commune des deux sexes. tandis que reste vive la discussion sur la stratégie des quotas. Mais celle-ci trouve dans le double principe de la démocratie et de la parité son fondement le plus sûr et l'on évoque alors les quotas comme des *seuils de parité*. Lors de son message du 8 mars au Sommet de Copenhague, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali annonçait qu'il avait fait adopter un *Plan d'action pour l'égalité des sexes parmi le personnel des Nations Unies : un taux global de 35% de femmes à la fin de 1995, 25% de femmes aux*

*postes de rang élevé avant 1997 et un taux global de 50%, en l'an 2000.*

#### **Egalité des sexes mais spécificité féminine, Le Saint Siège**

On s'en souvient peut-être, l'article 5 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes marquait un acquis anthropologique neuf en assimilant le sexisme à un *préjugé, pratique coutumière ou de tout autre type qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes*. C'est refuser là le préjugé de « spécification » si cher à nos mentalités judéo-chrétiennes... (spécifier un rôle à quelqu'un, c'est en quelque sorte le spécifier lui-même... et c'est d'un tout autre ordre que la simple mention de différences -plus ou moins spontanées ou acquises- et de ce qui convient mieux à l'un ou l'autre sexe sans en exclure l'autre.

On continue, tout au long des travaux sur les femmes, et les femmes les premières - à vanter leurs capacités dans les champs de la famille, l'éducation, la santé, les micro-projets alternatifs de production, économie, développement etc... Des hommes, on relève plutôt la nécessité de s'impliquer dans la famille, de partager tous les domaines du pouvoir avec les femmes et, pour les deux sexes, celle d'éradiquer les préjugés. Il s'agit de : *faire en sorte que les femmes et les hommes soient des partenaires égaux, les seconds assumant toutes les responsabilités qui leur incombent dans la vie familiale. Il faut changer les notions qui ont cours*

*dans nos sociétés en ce qui concerne la place respective des sexes pour créer une nouvelle génération d'hommes et de femmes qui œuvreront ensemble pour instaurer un ordre mondial plus humain (Programme d'action de Copenhague, n°7).*

Le Saint Siège, lui, voudrait encore apparemment associer égalité des sexes et spécificité féminine. Dans le *Rapport du Saint Siège en vue de la IVe conférence mondiale sur les femmes*, on lit (après le constat que la discrimination n'a pas disparu malgré les efforts entrepris) *...A la lumière de l'expérience acquise dans la Décennie qui a suivi la Conférence de Nairobi, il est nécessaire que les législations aussi bien internationales qu'intérieures, tiennent compte du fait que la véritable parité entre la femme et l'homme au niveau des droits fondamentaux ne se réalise que si l'on sauvegarde la spécificité de la femme et qu'il n'est pas possible d'arriver à une égalité véritable si l'on efface la diversité » (n°8).* C'est bien là entretenir une peur inutile... En tout cas, il n'est jamais fait état d'une spécificité de l'homme par rapport à la femme et pour laquelle il conviendrait de le priver d'une partie de ses droits ! Désigner à la femme un rôle stéréotypé (même le plus beau !) c'est la maintenir en dépendance morale ou/et physique, contrevénir à la Convention, refuser le progrès anthropologique de la réciprocité et mutualité entre hommes et femmes, énoncée comme un Droit Humain et la base d'un nouveau contract social. Et c'est pour l'Eglise, paradoxalement, prendre du retard sur la société au mépris même de l'annonce bibliques et évan-

gélique...

Par ailleurs le texte du Vatican se montre nettement plus ouvert et attentif aux problèmes réels des femmes bien que certaines affirmations ne soient pas sans ambiguïté : *Si l'on peut considérer comme un progrès la volonté d'établir une parité dans les structures politiques, en aucun cas il ne faut utiliser la participation des femmes comme un moyen de propagande ou comme un sujet de campagne politique.*

D'autres omissions restent significatives : *Toute limite imposée à la maternité empêche la femme de s'accomplir en tant que personne (n°19)*; elle serait utile et certainement appréciée si elle dénonçait aussi les servitudes féminines d'une non-maîtrise de la fécondité. Beaucoup trouveront enfin bien inconsciente et déplacée cette remarque : *le danger de la discrimination réside non seulement dans l'action directe... mais aussi - et souvent c'est là le danger le plus grave - dans les comportements d'omission de la part des institutions de l'Etat. (n°6).* Que croit-on que pensent les chrétiennes des omissions de leur Eglise à leur égard ?

Il est évident que sur la question du statut de la femme, comme l'analysait déjà Gabriel Marc (FHE n°60) et précisément lors des conférences du Caire et de Copenhague, le Vatican a obéré le statut particulier qui est le sien aux Nations-Unies. De plus en plus nombreuses et clairvoyantes, des femmes rejoignent les observateurs rigoureux qui dénoncent aujourd'hui ce statut « extravagant ». C'est sur base de la qualité d'Etat, qu'il revendique (Accord de Latran 1929) que le Saint Siège

(organe suprême du gouvernement de l'Eglise catholique) a obtenu un statut d'observateur permanent lui permettant de siéger à toutes les réunions, même à huis clos, et d'y intervenir. Mais cet Etat n'est pas tout à fait comme les autres (44 hectares, 400 habitants)... et il y insiste lui-même, se présentant comme un  *sujet de droit international agissant selon des finalités religieuses, morales et spirituelles. Il est l'organe central et suprême de l'Eglise catholique, répandue dans le monde entier et comptant près d'un milliard de fidèles... La mission spécifique de l'Eglise catholique consiste, avant tout, en la prédication de l'Evangile, c'est à dire l'annonce de la foi chrétienne à tous les hommes et comporte une responsabilité pastorale envers tous ceux qui la professent* (Rapport, déjà cité, N°1). On comprend donc très bien comment le Vatican est accusé de jouer sur la confusion de ses deux pouvoirs temporels et spirituels. Et l'on comprend très bien aussi que son attitude scandalise lorsqu'il manque à la la déontologie la plus élémentaire (marchandages, tactiques de blocage des discussions, alliance avec les islamistes).

A vrai dire, de très nombreuses femmes, catholiques y compris, ont pris conscience de ces excès récents et rejoignent le nombre croissant de ceux qui se scandalisent et craignent que d'autres puissances religieuses, et surtout intégristes, n'exigent bientôt les mêmes privilèges que ceux du Vatican. Son pouvoir aux Nations Unies est devenu comme une hantise pour elles, jusqu'à provoquer le soupçon et jeter un discrédit systématique sur

des remarques utiles (le Saint Siège dénonçant lucidement, par exemple les campagnes de stérilisation forcée ou d'avortement obligatoire dans certains pays).

### Femmes et ONG

Dès la première conférence de Mexico les femmes se sont mobilisées de plus en plus nombreuses pour assister aux  *Forum des ONG* qui accompagnent désormais chaque conférence mondiale des Etats-membres ou pour assister aux conférences officielles si elles jouissent d'un statut consultatif auprès des Nations Unies. 2780 ONG étaient représentées au Sommet social de Copenhague et leur  *déclaration alternative* a été largement reproduite dans la presse ou citée à la Conférence même. Pour la préparation de Beijing les femmes ont apporté une contribution indispensable. On sollicite désormais sur leurs capacités à produire, installer, gérer sur le terrain des changements durables ; femmes et ONG étant indissociablement citées comme les forces associatives et alternatives du changement. Les gouvernements ont adopté au chapitre V du Programme d'action de Copenhague, parmi les mesures qui visent la  *participation de la société civile*, toute une série de mesures qui visent à renforcer, et à aider les financièrement et techniquement les  *organisations communautaires et non-gouvernementales* en vue de les faire participer à la  *conception, à l'application et à l'évaluation des programmes*.

On comprend aussi très bien pourquoi leur émancipation et participation

peut faire de plus en plus peur aux forces réactionnaires et intégristes et à certains gouvernements.

### Scandale autour du désistement du gouvernement chinois

A l'heure qu'il est des doutes subsistent sur la tenue du Forum des ONG pendant la Conférence officielle gouvernementale. La bonne foi du gouvernement chinois est mise en cause puisqu'il n'a pas respecté ses engagements ni pour le lieu prévu primitivement, ni pour les conditions de travaux et qu'il se proposait de déplacer les ONG dans un lieu touristique à 60 km de Pékin. Le nombre élevé des demandes d'accréditation - près de 40000 déjà mais encore sans aucune réponse ! - ne semble pas suffisant à expliquer ce retournement... mais plutôt la force associative que cela représente, les positions déjà prises dans les réunions préparatoires pour défendre les femmes du Tibet ou de Taiwan et pour dénoncer des atteintes au droit des femmes en Chine (obligation de l'avortement du deuxième enfant, par exemple). Le comité de préparation de la conférence des ONG a pour sa part refusé les nouvelles conditions et exigences chinoises et remis les négociations entre les mains de Mr Boutros Boutros-Ghali. Tandis que partout, les associations féminines se mobilisent, demandent à leurs gouvernements d'intervenir et envisagent quelles actions de boycott pourraient être les meilleures et qu'elles parlent de conférences ailleurs et même à Taiwan... Des lettres et pétitions circulent déjà. D'autres font le rêve que la

Conférence officielle n'oserait plus se réunir sans les femmes ou bien que celles-ci pourraient alors jeter la suspicion sur ses travaux. L'épreuve de force actuelle pourrait bien constituer une sorte de test mais pas forcément facile à déchiffrer tant les enjeux sont entrecroisés et multiples. Face au jeu diplomatique les femmes ne seront pas gagnantes. Elles se demandent bien si elles réussiraient à y intéresser l'opinion publique...

Elles voudraient en tout cas ne pas devoir reconduire envers la Conférence de Pékin les reproches qui furent faits au Sommet Social de Copenhague de n'avoir pas suffisamment acté la mise en œuvre économique et politique des changements désirés. En ce qui concerne les femmes, les analyses des processus de discrimination autant que l'objectif d'un autre rapport social et communautaire entre les sexes sont bien posées ; on connaît des remèdes et tout un appareil législatif attend d'être appliqué. A Pékin, les gouvernements manifesteront-ils leur volonté politique de le faire en prenant les mesures sociales et économiques qui s'imposent ?

M.T. van Lunen Chenu

1/ Le projet de rédaction porte de si nombreux passages entre crochets qu'il en est presque illisible, plusieurs amendements devant parfois être discutés pour la même phrase. Et ceci malgré la prolongation d'une semaine de travail lors de la dernière préparation de New-York

2/ Madame Gisserot, représentante de la France, s'exprimant au nom de l'Union Européenne que celle-ci préside, lors de l'ouverture de la réunion de New-York.

3/ On lira *La lettre de Parité*, mensuel de qlq pages. (BP33, 92193 Meudon) et l'article de Michelle Coquilhat, *Libération* 22 mai 95.

**« Réussir Pékin » Plate-forme française de la CLEF**

La Coordination française du Lobby Européen des Femmes a lancé en 1993 une opération *Réussir Pékin* qui a regroupé plus de 70 associations très diverses et de toutes opinions, des grandes et des petites(4). Deux d'entre nous y furent actives pour représenter la branche féminine de notre groupe FHE.

Dans une ambiance de travail intéressante et sympathique, pas toujours facile mais féconde d'être si diversifiée, nous avons ensemble identifié les urgences, préparé et tenu des ateliers lors de la réunion préparatoire à New York en mars 95 et les avons proposé pour Pékin.

Ont été retenus comme thèmes d'urgence :

- Femmes et Politique : accès au pouvoir de décision, concept de parité, stratégies.
- Travail et Emploi salariés : Comment mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes.
- Violences à l'encontre des femmes.
- Lutte contre les intégrismes.
- Santé et droit en matière de procréation ;
- Bilan de la Décennie par les femmes immigrées et issues de l'immigration ; plate-forme et proposition.

Nous avons travaillé sur les textes de la Plate-forme et proposé des amendements et notre travail a été facilité par une excellente collaboration avec la mission gouvernementale française.

La CLEF organisera une journée ou une séance porte ouverte probablement au retour (ou bien à la place ?) de la conférence de Pékin.

4/ La plate-forme *Réussir Pékin* regroupe des associations qui ne sont pas membres de la CLEF. Celle-ci en compte environ 50. Adresse : 100, rue de Rennes Paris 75006.

**Morceaux choisis** 



Les relations entre hommes et femmes sont entrées dans une phase nouvelle, ambiguë et complexe.

Massive, la revendication d'égalité et le constat d'inégalités qu'il faudrait résorber coexistent avec l'attachement profond à des différences entre hommes et femmes, que ni les uns ni les autres ne veulent voir disparaître. Egaux, mais différents !

Un corollaire est que le consensus entre hommes et femmes est devenu très fort, sur la plupart des grandes questions qui se posent à eux. Nous ne vivons plus dans un monde où il existerait deux points de vue bien tranchés, masculin et féminin, sur les choses.

Le rapprochement des points de vue est permis par l'autonomie croissante des femmes. Fondée sur la conciliation problématique des multiples dimensions de leur vie, cette volonté d'autonomie entraîne des exigences nouvelles et peut, paradoxalement, être source d'une anxiété particulière, dans un contexte social et économique difficile.

*Cette conclusion du rapport de l'enquête sur la place et le rôle des femmes en France (IFOP juillet 1994), rapport préparatoire national pour Pékin, ouvre des pistes intéressantes pour les objectifs de Femmes et Hommes en Eglise, partenaires autrement. L'enquête a été réalisée auprès d'une population plus "neuve" suite aux grandes évolutions législatives des années 70, de 25-34 ans.*

Dans ce même rapport :

La présente enquête est là pour nous rappeler que la notion même d'égalité entre hommes et femmes peut être objet de représentations diversifiées selon les catégories de personnes et les individus considérés. Celles-ci s'accommodent alors de la reconnaissance de divers registres de ces entre les hommes et les femmes. Ainsi, l'aspiration à l'égalité entre hommes et femmes -sur le plan de l'accès à l'emploi par exemple- peut-elle se conjuguer à une aspiration à une différence entre hommes et femmes, par exemple sur le plan des rôles familiaux. Ainsi, l'aspiration à une plus grande égalité d'accès des femmes à la sphère politique peut-elle être associée à une plus ou moins grande conviction qu'une fois cette égalité acquise, la contribution des femmes y serait différente.

Le féminisme n'est pas la cause de l'éclatement de la famille. Cet éclatement est dû aux hommes qui en sont restés à leurs rôles traditionnels. Les hommes doivent changer... On ne doit plus attendre d'une femme qu'elle prenne en charge un double, voire un triple rôle et qu'elle continue à sacrifier une possible carrière professionnelle à son devoir familial. La paternité aussi est un travail tout comme la maternité. Les parents devraient partager les responsabilités de l'éducation des enfants et la tenue du ménage. Si ce statut était égal pour les femmes comme pour les hommes il n'y aurait plus de mouvement féministe.

Dr Nafis Sadik (Pakistan)

*Un exemple de remontée régionale*

## **Région Afrique Dakar 16-23.11.94**

- a) Pauvreté des femmes, sécurité alimentaire défail-  
lante et marginalisation économique.
- b) Accès insuffisant à l'éducation, à la formation, aux  
sciences et à la technologie.
- c) Rôle essentiel des femmes en ce qui concerne la  
culture, la famille et la socialisation.
- d) Amélioration de la santé des femmes et de leur san-  
té génésique, y compris la planification de la famille et  
les programmes intégrés.
- e) Rôle des femmes en matière de gestion de l'environ-  
nement et des ressources naturelles.
- f) Participation des femmes au processus de paix.
- g) Accès des femmes au pouvoir politique.
- h) Droits de la personne et droits légaux des femmes.
- i) Données ventilées par sexe.
- j) Femmes, communications, informations et arts.
- k) La fillette.

*Plus de 5000 femmes se sont retrouvées à Dakar, demandant avec insistance des mesures en faveur de la paix pour mettre fin aux souffrances des femmes et des enfants. Elles ont donné priorité à la paix, à l'éducation et au développement hu-  
main.*

32 des 47 pays les moins "avancés" du monde se trouvent en Afrique. Plus de 70% des femmes rurales y sont illettrées et vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de mortalité infantile s'élève à 600 pour 100 000, c'est-à-dire près du double de celui des pays en développement à revenu faible ou intermédiaire et plus de 40 fois supérieur que celui des pays industrialisés. Les femmes ne tirent que 10% de leur revenu d'un emploi structuré et ne possèdent que 1% des avoirs du conti-

nent.

La Tente de la paix, érigée grâce au concours d'UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour la femme), a permis aux femmes et aux jeunes ayant perdu leurs familles et toutes leurs possessions à l'occasion de guerres civiles et de coups d'Etat dans leur pays, de faire entendre leur voix.

Comme Mme Mongella l'a souligné au Forum des ONG, le temps est venu pour les femmes africaines de dire à leurs gouvernements "Ca suffit" et

d'exiger que l'on mette fin aux guerres et que l'on leur accorde un rôle dans le processus de paix. Le continent dépense actuellement huit milliards de dollars en armements et il faut maintenant que ces fonds soient consacrés au développement.

Les jeunes de la région ont présenté aux experts d'importantes modifications au programme d'action. Les moins de 25 ans, qui représentent au bas mot 30% de la population du continent, sont les plus désavantagés, et des programmes spéciaux, notamment en matière d'éducation et de formation, devraient être mis en place pour les aider à trouver des emplois. Les jeunes des zones rurales ou marginalisées, tels que les enfants des rues, ont besoin d'une assistance ciblée pour leur permettre de devenir autosuffisants. La fréquentation scolaire décline en Afrique, et les jeunes sont d'avis que le système d'enseignement ne fait que renforcer l'inégalité entre les sexes. Ils ont donc préconisé un meilleur accès aux possibilités d'enseignement, qui ne devraient pas être restreintes à l'éducation primaire et de base au pré

judice du secondaire et de l'enseignement supérieur.

Les jeunes, reconnaissant que la jeune génération africaine courait les plus grands risques, étaient aussi préoccupés des conséquences de l'épidémie de sida. Les jeunes femmes elles-mêmes sont profondément touchées, et leur position subordonnée, leur faible capacité d'expression, le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la formation, à un revenu indépendant, à la propriété et au respect de leurs droits légaux les ont placés dans une situation particulièrement vulnérable.

L'Afrique du Sud était représentée pour la première fois à cette consultation régionale par un groupe officiel de niveau ministériel de même que par plus de 150 délégués au Forum des ONG.

Sources : Dépêche Femmes 1994/n°6  
Secrétariat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
Division de la promotion des femmes



## **Dans les Eglises des femmes aussi sont ministres**

Témoignages Réflexions Questions ouvertes

Paris 30 septembre - 1° octobre. Salle Sainte Agnès 23 rue Oudinot 75007 Paris  
Pour toute information : Séminaire DLE-FHE, 68 rue de Babylone 75007 Paris

Droits et Libertés dans les Eglises organise conjointement avec Femmes et Hommes en Eglise, les 30 septembre et 1° octobre 1995, ce séminaire réservé à une soixantaine de personnes particulièrement concernées.

Il se situe dans la ligne des précédents colloques de Droits et Libertés dans les Eglises : « La démocratie dans l'Eglise » (1990), « Communauté, pouvoir, sacrement » (1993) et dans l'attente de celui de 1996 autour des notions et des pratiques « d'obéissance, de désobéissance et d'objection de conscience dans les Eglises ».

Ce séminaire veut permettre de mieux cerner comment se pose concrètement la question des ministères féminins. On sait que le magistère romain a cru pouvoir clore définitivement la question qui reste, de fait, posée et ouverte. On constate que la lettre apostolique de Jean-Paul II sur l'ordination exclusivement réservée aux hommes a eu au contraire comme effet de relancer la réflexion.

L'argumentation et la contre-argumentation seront supposées connues et une large place sera faite aux expériences des femmes ministres, que celles-ci soient ordonnées comme dans les Eglises de la Réforme, ou qu'elles exercent plus ou moins officiellement des ministères de fait, comme c'est désormais le cas dans l'Eglise catholique. Pour aider aux débats, une relecture des témoignages sera assurée par Alice Gombault, Claudette Marquet et Joseph Moingt.

Quels sont les enjeux pour les Eglises et pour la société du ministère féminin ? Quelles questions sont ainsi posées à la théologie des ministères ? Comment les communautés administrées et présidées par des femmes réagissent-elles ? L'exercice du pouvoir et l'organisation des Eglises en sont-ils modifiés ? Voici quelques une des questions ouvertes que le séminaire permettra d'approfondir avec l'aide de Grace Davie et d'Eric Fuchs, personnes expertes en sociologie religieuse et en théologie pratique.

*Les places étant limitées, toute personne intéressée est invitée à s'inscrire avant le 30 juillet.  
Les inscriptions seront retenues selon leur ordre d'arrivée*



**5° FORUM**  
septembre 1995

**Samedi 23 et dimanche 24 septembre 1995,  
en région parisienne, aux Floralies de Vincennes**

## **DÉBATTRE EN EGLISE ou l'Eglise que vous attendez**

**Diversité, communion, responsabilités.  
Annoncer l'évangile dans la modernité.  
Liberté, vérité, parler vrai....**

**Forum des Communautés chrétiennes,  
166 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris  
Tél (1) 43 31 74 74**

*Amie fidèle de Femmes et Hommes en Eglise, France Quéré. Elle avait volontiers donné son témoignage lors d'un anniversaire de FHE, en 1982 (n°9). Elle avait choisi le thème de l'égalité chrétienne.*

Les chrétiens sont heureux de se souvenir que l'évangile a prêché prophétiquement l'égalité foncière entre l'homme et la femme, comme entre tous les êtres. Devant le Père, « il n'y a plus ni juif ni grec, ni maître ni esclave, ni l'homme ni la femme ». Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, et malgré des apparences historiques souvent sans éclat, la foi chrétienne a établi l'égalité des sexes sous le regard de Dieu.

Mais je me demande que signifie cette égalité secrète, sise à l'intérieur de l'être, et qui n'apparaît qu'au regard religieux de l'homme ? Que signifie cette égalité qui ne s'applique pas aux choses terrestres et n'est censée s'éclairer que dans la lumière du Royaume ? Quelle est cette égalité tronquée qui vaut pour l'âme mais pas pour l'intelligence, qui vaut pour la substance mais pas pour l'existence ? Un discours sur les

concepts ne suffit pas. La dignité féminine ne se partage pas, avec un sort différent, en deux moitiés, l'une idéale, l'autre appliquée aux choses particulières.

Car ce partage n'est pas inoffensif. Il est facile de montrer que l'égalité théologique sert à fabriquer des inégalités anthropologiques. Le discours diffuse une pratique contradictoire et sert d'alibi. Il tend à minimiser l'humiliation subie en minimisant ces avantages momentanés des hommes, estimés temporaires, corrompueurs et indignes des convoitises féminines.

Ainsi, la défense de l'égalité, la proclamation de la valeur féminine ont paradoxalement encouragé les inégalités réelles, aggravé les abus réels, enraciné plus profondément les discriminations sexistes puisque ces dernières étaient comme excusées et déjà effacées par l'égalité essentielle établie dans les visions théologiques.

La mort de France Quéré nous invite à rompre avec notre silence vis-à-vis d'un autre compagnon d'hier, autre compagnon de toujours, Jean-Marie Aubert. Sa cordialité, son érudition et son ouverture d'esprit ont fait merveille. Nous avons aimé que Jean-François Collange, président de l' Atem (Association des théologiens pour l'étude de la morale) ait donné ce témoignage (La Croix du 18.08.94) : *Dois-je avouer pourtant que l'oeuvre que je préfère, par sa manière de faire le tour des diverses questions comme par son élan, porte sur Antiféminisme et christianisme ? Paru une première fois en 1975, réédité et actualisé en 1987 sous le titre l'Exil féminin, l'ouvrage se termine sur ces mots : « La préparation et la construction ici-bas de ce règne de paix et de justice dans l'amour doit éliminer tout rejet social et culturel, celui que nous avons nommé l'exil féminin ».*

## **Etre partenaires Une relation urgente pour l'Eglise**

*Notre association Femmes et Hommes en Eglise est active, à la fois au sein d'Evreux sans Frontières et dans des relations de partenaires. Dernier témoin, ce texte d'Alice Gombault publié dans la Lettre aux collectifs n°1.*

Le choc causé par la destitution de Jacques Gaillot est révélateur et salutaire. Le malaise engendré dans l'Eglise par les relations de pouvoir hiérarchique est apparu au grand jour. On les supportait par habitude ou lassitude ; on pouvait même les légitimer théologiquement.

Mais quand l'autorité hiérarchique s'est dévoilée dans toute sa logique de pouvoir et s'est exercée de façon unilatérale et arbitraire en touchant directement une Eglise locale, c'en fut trop.

Malheureusement, ce n'est pas seulement au sommet de l'Eglise que nous constatons de tels fonctionnements, ils sont inscrits dans la logique inégalitaire de l'organisation hiérarchique.

On s'efforce, il est vrai, de compenser celle-ci par des fonctionnements de type démocratique (auxquels aspirent aujourd'hui la plupart des sociétés),

comme les synodes et divers conseils. Il faut aussi constater que de larges secteurs s'ouvrent librement à l'activité des chrétiens et des chrétiennes dans le monde comme dans l'Eglise. Néanmoins, en cas de crise et de difficulté, c'est le fonctionnement centralisé et bureaucratique qui reprend ses droits.

Aujourd'hui, l'image pastorale du berger et de ses moutons, qui caractérise la relation des clercs aux laïcs, est frappée d'ambiguïté ; le peuple chrétien n'a plus besoin qu'on lise pour lui, qu'on lui explique ce qu'il ne comprend pas ou qu'on lui dise ce qu'il doit penser et comment il doit agir. Il est devenu adulte à la fois culturellement et chrétiennement. Il a pris conscience des responsabilités liées au baptême. Les chrétiens, et plus largement encore les chrétiennes, ont commencé à exercer ces responsabilités avec foi

et compétence au sein même de l'Eglise. Ce peuple demande qu'on traite avec lui. Il est devenu un interlocuteur...un **partenaire**.

Mais comment espérer introduire des relations de partenaires au coeur de l'Eglise si nous ne sommes pas capables de vivre dans le **partenariat entre hommes et femmes** ? La relation entre les sexes constitue une relation fondamentale à laquelle nul/nulle n'échappe et qui pourrait bien commander les autres relations, car il s'agit du coeur de la relation humaine, du coeur de la relation de l'homme à l'homme et donc de la relation au prochain. Il s'agit de considérer l'autre, sexué/e différemment, comme un/e semblable et comme un/e égal/e en dignité et valeurs humaines.

Alors des relations plus justes et plus valorisantes pourraient s'établir dans tous les secteurs frappés par des relations de domination/soumission : entre classes sociales, entre cultures, entre races et entre pays.

Ce sont les relations qui ne respectent pas autrui dans sa pleine dignité humaine qui conduisent à l'infériorisation et à l'exclusion. Veillons à ce que la moitié féminine de l'humanité ne soit pas seulement relative à la moitié masculine et seconde par rapport à elle, mais qu'elle soit présente partout non pour en exclure les hommes, mais pour vivre, avec eux,

un fructueux compagnonnage. C'est là que commence l'application du commandement nouveau de l'amour mutuel et réciproque.

C'est bien les relations de domination que Jésus est venu briser, à commencer par la relation de puissance de Dieu sur nous. Le lavement des pieds nous le montre agenouillé devant ceux qu'il appelle désormais ses amis et levant les yeux vers eux.

Cet abandon de la domination culmine dans la croix. La croix ne fut pas choisie par dolorisme ou masochisme, mais acceptée comme la conséquence inévitable du désir de nouer avec nous des relations de partenaires, seules capables de faire de nous des êtres libres et responsables.

La promotion des relations de partenaires est **une urgence pour notre temps**. La prise de conscience de nos interdépendances ne cesse de se développer ; le respect des autres et de la nature devient une condition de notre survie.

Dans l'Eglise, nous voyons les dysfonctionnements d'une relation d'autorité gêner l'évangélisation, alors qu'au niveau théologique le **partenariat apparaît comme la réalité profonde de notre relation à Dieu**.

Alice Gombault





FEDERATION  
PROTESTANTE  
DE FRANCE

Communiqué  
de l'Assemblée générale de la  
Fédération Protestante de France  
14-15 janvier 1995

Le saint-Siège vient de décider la destitution de l'évêque d'Evreux Monseigneur Gaillot.

La Fédération Protestante de France, réunie les 14 et 15 janvier 1995 à Paris, souhaite s'exprimer au lendemain de cette décision, qu'elle considère avant tout comme très douloureuse pour Jacques Gaillot dont beaucoup de gestes et de paroles manifestaient des signes d'évangile.

La Fédération Protestante de France, sans prétendre s'immiscer dans le fonctionnement interne de l'Eglise catholique romaine tient cependant à rappeler :

- 1 - que le Christianisme ne se limite pas au catholicisme romain et à son système d'organisation et qu'il existe d'autres fonctionnements d'Eglise non fondés sur un système d'autorité hiérarchique ;
- 2 - que l'enracinement dans une foi commune n'exclut ni les divergences ni les oppositions. Parce qu'elle est attachée à la liberté que donne l'évangile et aux valeurs qui en découlent telles que le dialogue et la tolérance, la Fédération Protestante de France a la conviction qu'il est d'autre issue au débat, fut-il difficile, que l'exclusion ou l'imposition du silence.

Elle souhaite vivement que face à ce type de décision fortement médiatisé, l'opinion publique française ne soit pas tentée, une fois de plus, de faire l'amalgame entre la position d'une Eglise chrétienne majoritaire en France et celles des autres Eglises chrétiennes ;

- 3 - que, notamment à la veille de la Semaine de Prière Universelle pour l'Unité des Chrétiens (18 au 25 janvier), elle reste d'autant plus attachée au dialogue œcuménique.

*Un document pour information, un signe de solidarité, mais aussi une invitation à l'action ! Qu'en pense-t-on à Femmes et Hommes en Eglise ?*

Copie d'une lettre envoyée au Cardinal Lustiger en date du 22 février 1995

*Myra Poole*

*Co-ordinatrice CWO*

*Grande-Bretagne*

*Eminence,*

*L'Association Catholique pour le Sacerdoce Féminin (CWO) tient à exprimer sa profonde inquiétude face à la décision injuste de décharger Mgr Gaillot de l'évêché d'Evreux. Nous croyons comprendre que c'est un homme dont l'intégrité ne saurait être mise en doute et qui, dans l'Eglise Catholique Romaine, prenait le parti des pauvres et des marginaux. Certains de nos membres dans d'autres parties du monde sont traités de la même façon, particulièrement en Australie et aux Etats-Unis. En Grande-Bretagne nous sommes jusqu'à présent tolérés en silence par la hiérarchie. Le jour viendra sans doute où nous aussi encourrerons les foudres de Rome pour oser nous insurger non seulement contre la pratique d'un sacerdoce réservé aux hommes célibataires, mais aussi contre sa théologie et le mauvais usage qu'elle fait du pouvoir.*

*Au cours des deux années passées, notre organisation a attiré l'attention des médias, y compris dans la presse française. L'un des journalistes français qui nous a rendu visite espère qu'un groupe semblable se formera en France, qui commencerait ses Vigiles devant Notre-Dame de Paris. Ces Vigiles, "déplorant la non-utilisation des dons que pourraient apporter les femmes à l'Eglise", se déroulent régulièrement dans d'autres parties du monde et notamment en Australie, au Canada et aux Etats-Unis.*

*Dans l'attente du jour où l'épître aux Galates 3,27-28 deviendra une réalité dans la vie quotidienne de l'Eglise, je vous prie d'agréer, Eminence, l'assurance de mes sentiments religieux en Christ.*

## *Etranges omissions* *Où sont les femmes-clé de l'Ecriture* *dans le Lectionnaire d'aujourd'hui ?*

*Cet article est paru dans le National Catholic Reporter, Kansas City, USA n°28, vol 30 du 13 mai 1994. Nous devons sa traduction de l'américain à Michael Dumas de Bruxelles.*

Parmi les changements les plus marquants du Concile Vatican II qui ont un effet sur les catholiques « ordinaires », on trouve les réformes de la liturgie. Et parmi celles-ci la réforme du Lectionnaire : choix des lectures pour les messes du dimanche et de tous les jours de l'année. Elle devait apporter un « supplément de Bible » aux fidèles.

La Constitution sur la Liturgie proclame que « la Sainte Ecriture est d'une suprême importance dans la célébration de la liturgie...Donc, si le renouvellement, les progrès et l'adaptation de la sainte liturgie doivent se faire, il est nécessaire de promouvoir cet amour fort et vivant pour les textes sacrés, auxquels les traditions vénérables des rites orientaux comme occidentaux rendent témoignage » (§24).

Pour promouvoir une plus grande

familiarité et un plus grand amour des textes sacrés, les pères du Concile ont compris qu'il fallait élargir la sélection assez restreinte des textes lus à la messe. En conséquence, le Document conciliaire sur la Liturgie ordonne que « les trésors de la Bible doivent être plus généreusement offerts aux croyants à l'autel de la Parole de Dieu » (§51).

C'est ainsi que le 25 mai 1969, la Congrégation pour la Divine Liturgie et les Sacrements publiait un nouveau Lectionnaire à mettre en usage pour les messes. A partir de ces directives, la Conférence Nationale des Evêques Catholiques des Etats-Unis, autorisa la publication de lectionnaires en langue anglaise, à l'usage des paroisses, à dater du dimanche des Rameaux 1970.

En tant que religieuse bénédictine,

participant journallement à l'eucharistie, j'ai donc écouté et proclamé la parole de Dieu à partir de ce lectionnaire pendant presque 24 ans. Mais ce n'est qu'en novembre dernier que j'ai pris conscience de certaines omissions dans les textes d'écriture sélectionnés.

Pour les dernières semaines de l'année, le Lectionnaire a choisi des lectures de la Lettre aux Romains. Il s'agit d'une lecture presque continue, à l'exception de quelques passages qui, eux, sont lus les dimanches. Quand on arriva au chapitre 16, les salutations de Paul à ses « collègues de travail », « hommes et femmes », je n'entendis pas parler de Phoebé, « notre soeur qui sert l'église de Cenchrées », dans les versets 1 et 2. Me demandant si le lecteur avait sauté quelques lignes, j'ai vérifié dans le Lectionnaire. Et là, j'ai découvert que ces deux versets avaient bien été omis : « Je vous recommande notre soeur Phoebé qui sert dans l'église de Cenchrées. Accueillez-la dans le Seigneur comme les saints doivent l'être, aidez là dans toute affaire où elle aurait besoin de vous. Car elle a été une protectrice pour bien des gens et pour moi-même ».

Ces deux versets ne figurent pas non plus dans les lectures d'autres jours. Ainsi, même ceux et celles qui vont à la messe tous les jours n'entendent jamais parler, dans la liturgie, de Phoebé, la diacre qui a été une si grande aide pour Paul.

Deux dimanches après, la première lecture était la louange poétique à la « femme vaillante » ou femme de caractère du Livre des Proverbes au chapitre 31. Lorsque je me préparai à cette li-

turgie du dimanche, quelque chose me troubla : le texte ne correspondait pas au souvenir que j'en avais. En comparant le lectionnaire avec la Bible, j'ai constaté une grande différence : le lectionnaire omet les passages qui louent les initiatives de la femme, son aptitude aux « affaires », sa dignité et sa sagesse (v 14-18 et 21-29). Mais par contre, il inclut bien les versets qui la louent pour le « service » qu'elle assure à son mari, et parce qu'elle reste à la maison pour filer la laine.

Un autre exemple de cette sélectivité dans les choix se remarque quelques semaines plus tard, exactement le 2 février, jour de la fête de la Présentation au Temple, en Luc 2, 22-40. Quand Marie et Joseph arrivent au Temple, ils sont accueillis par Siméon et Anne la Prophétesse qui, tous les deux, proclament que l'enfant est le Sauveur. Dans le lectionnaire, les paroles de Siméon sont reprises, mais celles d'Anne sont supprimées dans la lecture brève. Cette même lecture est également programmée pour le dimanche après Noël, année B, et là aussi la lecture des versets concernant Anne n'est pas obligatoire...

Ces quelques exemples ont aiguisé ma curiosité et j'ai voulu aller plus loin dans la recherche des omissions spécifiques du Lectionnaire. Une rapide étude des Livres de la Bible concernant les femmes révèle que le Livre de Ruth n'a droit qu'à deux passages, en lectures pour les jours de la semaine. C'est pourtant l'histoire d'une loyauté et d'un dévouement à toute épreuve d'une femme envers la mère de son mari. Et en plus, Ruth est l'arrière-grand-mère du Roi David et donc une

ancêtre de Jésus, suivant l'évangile de Matthieu.

Le Livre d'Esther, une histoire de grand héroïsme à une époque de répression, ne fournit qu'une lecture, pour le temps de Carême et trois autres qui risquent de ne jamais être employées : une dans le Propre des Saints, et deux autres pour les messes selon les « occasions diverses ». Le Livre de Judith, l'histoire d'une autre héroïne qui risque sa vie pour sauver son peuple, n'a droit qu'à deux passages dans le Propre des Saints. Il m'a été suggéré que c'est peut-être à cause des violences rencontrées dans le Livre d'Esther et de Judith que ces Livres n'ont pas plus de place dans le Lectionnaire. Mais ce principe n'est pas d'application constante puisque d'autres passages violents sont acceptés, comme celui de David décapitant Goliath.

Ayant fait des études sur les femmes-prophètes dans l'Écriture, j'ai naturellement eu envie de voir ce que le Lectionnaire en disait. Mes recherches sur Miriam ont révélé que le Lectionnaire omet le passage dans lequel elle est appelée prophète et dirige un chant d'action de grâces — ce qui était véritablement une liturgie, à cette époque pré-sacerdotale — après le passage de la Mer Rouge (Ex 15, 20-21). D'autre part, Miriam n'échappe pas à la révélation publique de son péché et de sa lèpre en châtiment, puisque Nombres 12, 1-13 est au Lectionnaire de semaine, une année sur deux.

Omis également est le passage de l'Exode qui raconte l'histoire des deux courageuses sages-femmes Siphrah et Puah, qui ont osé transgresser l'ordre

donné par la Pharaon de tuer tous les premiers-nés mâles du peuple hébreu. Le Lectionnaire de semaine inclut le chapitre 1 de l'Exode, mais saute du verset 14 au verset 22, supprimant ainsi l'histoire de leur défi à la loi de mort du Pharaon, au profit de la loi de Dieu pour la vie. Si cette histoire était proclamée en assemblée, combien pertinent et encourageant serait l'exemple de ces femmes pour tous ceux et celles qui militent aujourd'hui pour le respect de la vie.

Deborah, une autre femme appelée Prophète et Mère, ne figure pas non plus au Lectionnaire. Deborah n'était pas seulement une prophète, dans la période précédant les Rois, mais aussi une Juge. Elle mit au point une stratégie militaire de défense, et assista personnellement à la bataille avec le général qu'elle avait nommé à ce poste. Ils remportèrent une étonnante victoire sur leurs ennemis, les Cananéens.

Le chant de victoire de Deborah, repris au chapitre 5 du Livre des Juges, (5,1-31) est considéré comme le plus ancien texte hébreu existant. Et cependant, Deborah n'a pas de place dans le Lectionnaire, alors que Gédéon, Jotham et Jephtha y sont.

Houlde la Prophète est entrée dans l'histoire, au 2<sup>e</sup> Livre des Rois (ch.22). Cette femme, contemporaine de Jérémie, au 7<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, l'une des rares femmes reconnues comme Prophète, fut consultée par le roi Josias, bien connu pour avoir restauré le Temple et pour ses réformes religieuses. Un jour, un ancien rouleau de parchemin fut trouvé dans le Temple — on admet aujourd'hui qu'il

s'agit probablement de la version originale du Deutéronome — par le prêtre Hilkiyahou qui demanda à un scribe de lire ce manuscrit au roi Josias. Le roi lui dit : « Allez consulter le Seigneur pour moi, pour le peuple, pour tout Juda, au sujet de ce qui est écrit dans ce livre que vous avez trouvé ». Le verset suivant indiquent qu'ils allèrent trouver Houlida la Prophète, pour savoir s'il s'agissait réellement des paroles de Dieu. Elle vérifia l'authenticité du manuscrit, et en tant que prophète, proclama les avertissements de Dieu au roi. Les versets se rapportant à Houlida sont réduits à leur plus simple expression dans le Lectionnaire.

Au milieu de toutes ces découvertes, une amie attira mon attention sur un essai de Marjorie Procter-Smith, dans un livre intitulé « Femmes : Invisibles dans la théologie et dans la liturgie » (Ed T. and T. Clark, Edimbourg 1985). M. Procter-Smith y étudie les images de femmes dans le Lectionnaire en usage dans beaucoup d'Eglises protestantes pour les dimanches et jours de fête. A l'aide de cet article, j'ai approfondi mes recherches dans les lectures du Nouveau Testament reprises au Lectionnaire catholique romain.

Il est important de se rappeler que les lectures du dimanche sont réparties sur un cycle de trois ans. L'évangile de Matthieu est lu l'année A, Marc l'année B et Luc l'année C. Jean est lu chaque année à des moments particuliers. Pour les jours de la semaine du temps ordinaire, les premières lectures sont réparties en un cycle de deux ans, alors que les évangiles ont un cycle d'une année. Certaines

lectures de l'évangile ont une forme brève ou longue ; c'est au célébrant de choisir la forme qu'il juge bonne.

Un des « miracles » de Jésus raconté dans les trois évangiles synoptiques se rapporte à la guérison de deux femmes : l'une la fille de Jaïre, l'autre la femme souffrant d'hémorragies. Dans le récit qui en est fait, les deux histoires se chevauchent pour mieux indiquer la relation étroite qui existe entre elles. Et cependant, dans le Lectionnaire du dimanche de l'année B, la guérison de la femme, pour laquelle Jésus transgresse plusieurs tabous à propos des femmes, peut ne pas être incluse dans la lecture si on choisit la version brève (Mc 5, 21-43). Si donc le célébrant opte pour cette version brève, l'histoire de la femme souffrant d'hémorragies ne sera jamais entendue par l'assemblée réunie le dimanche à l'église. La version complète de Marc figure au lectionnaire de semaine, ainsi que celle de Matthieu, mais le récit dans Luc n'y trouve pas place.

Le récit de la Passion du dimanche des Rameaux, année A, est tiré de l'évangile de Matthieu. La lecture commence au ch. 26, 14, omettant les versets 6-13 qui sont cependant une introduction évidente à la Passion : le récit de l'onction donnée à Jésus par une femme. La version brève de cette même lecture pour l'année A s'arrête juste avant la mention des femmes fidèles qui ont suivi Jésus depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem. L'évangile du mercredi-saint reprend le même passage de Matthieu 26, 14, l'histoire de la trahison de Judas, et omet également le récit de l'onction par une femme.

Les lectures du dimanche des Rameaux de l'année B, en Marc, ne comprennent ni l'histoire de l'onction ni la présence des femmes au pied de la croix dans la version brève. Ainsi, pour ceux qui n'entendent que cette version-là, le rôle des femmes disciples de Jésus n'apparaît pas.

La lecture de la Passion dans l'année C est tirée de Luc. Pour Luc l'onction intervient plus tôt dans le ministère de Jésus. Le récit de Luc diffère également des deux premiers évangiles en identifiant la femme comme une pécheresse qui oint les pieds de Jésus et non sa tête comme dans les deux autres évangiles. Si la pécheresse n'apparaît pas dans la lecture de la Passion selon Luc le dimanche des Rameaux, elle apparaît au Lectionnaire d'un autre dimanche de l'année C et aussi un jour de semaine chaque année.

Le récit de la Passion selon Jean est lu tous les vendredis saints. Dans son évangile, l'onction de Jésus est faite par Marie de Béthanie, au cours d'un banquet servi par sa soeur Marthe. Ce récit de l'onction dans l'évangile de Jean n'est lu qu'un jour de semaine, le lundi.

Si on pose la question de « l'onction », la plupart des catholiques interrogés répondraient que c'est une femme pécheresse qui a oint les pieds de Jésus. Ils donneraient même probablement son nom : Marie-Madeleine. Ce que l'Écriture ne dit pas. Le Lectionnaire ne nous familiarise pas avec les versions de Marc et Matthieu, dans lesquelles une femme, qu'ils n'identifient pas à une pécheresse, assume un rôle de prophète en faisant l'onction sur la tête de Jésus. Quant à

la réplique de Jésus à ses amis qui critiquaient l'action de cette femme, elle attend toujours d'être reprise au lectionnaire : « En vérité je vous le déclare, partout où sera proclamé la Bonne Nouvelle dans le monde entier, on racontera aussi, en mémoire d'elle, ce qu'elle a fait » (Mc 14,9).

Il y a bien d'autres omissions importantes dans les lectures d'évangile. Il semble assez incroyable que le Magnificat, ce merveilleux chant révolutionnaire de Marie, en Luc 1, 46-56, ne soit jamais lu le dimanche. Il est au lectionnaire de semaine pour un jour avant Noël, et aussi au Propre de deux fêtes de la Vierge, la Visitation et l'Assomption. Combien de catholiques auront l'occasion de se familiariser avec ce cantique de louange attribué à la mère de Jésus ?

Dans l'évangile de Luc également il y a un passage qui mentionne quelques unes des femmes disciples de Jésus (8, 1-3) : Marie Madeleine, Jeanne, Suzanne et d'autres dont les noms ne sont pas cités. Ces trois courts versets ne sont pas compris dans la lecture brève d'un dimanche de l'année C. Ainsi Jeanne et Suzanne peuvent rester complètement inconnues, excepté pour une lecture de semaine.

Il est bien connu que les quatre évangiles sont d'accord sur le fait que les fidèles femmes disciples, emmenées par Marie Madeleine, ont été les premiers témoins de la Résurrection. Et cependant, la lecture de l'évangile de Jean, le jour de Pâques, s'arrête juste avant la merveilleuse et touchante histoire de Jésus apparaissant à Marie Madeleine dans le jardin. (Jn 20, 1-9). Ce récit n'est retenu pour aucun

des dimanches après Pâques, même si ces dimanches semblent se trouver à court de récits d'apparitions du Ressuscité, et qu'ils puisent dans d'autres passages. On ne retrouve cette émouvante histoire que dans le lectionnaire du mardi de Pâques, et le jour de la fête de Sainte Madeleine en juillet. Mais la course de Pierre et Jean vers la tombe (Jn 20,1-9) est racontée chaque dimanche de Pâques, et l'apparition de Jésus à Thomas (Jn, 20, 19-31) est au lectionnaire du dimanche après Pâques des trois années.

La première lecture de ce même dimanche après Pâques de chaque année est tirée des Actes des Apôtres. Elle est centrée sur les activités de Pierre, Paul, Barnabé et Etienne. Les femmes disciples citées dans les Actes - Tabitha, Lydie et Priscilla - n'arrivent qu'en seconde place, dans les lectures des semaines après Pâques.

Tous ces exemples de femmes « oubliées » ou « effacées » dans les lectures de la messe amènent à la question des critères de choix pour le Lectionnaire. Il fallait évidemment faire des coupures, à cause de la longueur de la Bible. Et puisqu'il y a tant de similitudes entre les trois synoptiques, il fallait bien éviter les doublons pour assurer que les passages uniques à chacun d'eux soient au Lectionnaire.

Y a-t-il eu d'autres considérations pour dicter les choix ? Dans l'introduction au Lectionnaire, on cite deux chapitres du Document romain contenant une explication des buts et motifs de l'établissement d'un Lectionnaire, et des critères de choix des lectures du dimanche et des jours de fête. On peut y lire : « En choisissant

ces textes, le but était d'assigner ceux qui ont une grande importance aux lectures du dimanche et fêtes, lorsque les chrétiens sont tenus de célébrer ensemble l'Eucharistie. De cette façon, les fidèles pourront entendre les passages principaux de la Parole de Dieu, au moment adéquat du calendrier liturgique » (§2).

Le critère pour omettre ou abrégé certains passages est établi comme suit : « les passages de la Bible qui contiennent des problèmes sérieux de traduction, de critique ou d'exégèse, ou bien ceux que les fidèles comprendraient difficilement ont été omis dans les lectures des dimanches et des jours de fête » (§7).

Au sujet de l'omission des versets, le document continue : « Beaucoup de liturgies, y compris la liturgie romaine, omettent traditionnellement certains versets des lectures bibliques. On ne devrait pas être trop pressé de recourir à ce procédé, parce que, ce faisant, on peut altérer le style, le but ou la signification des textes ainsi traités. Mais pour des raisons pastorales, il nous a paru bon de continuer cette tradition, en prenant bien soin que la signification essentielle du texte ne soit pas changée. Si on n'abrégait pas, certains textes seraient vraiment trop longs pour le cadre d'une lecture, et d'autre part il arriverait que des lectures d'une grande valeur spirituelle ne puissent être au programme à cause de l'un ou l'autre verset de peu de valeur pastorale, ou présentant des questions réellement difficiles (§7).

En ce qui concerne le Lectionnaire de semaine, le document déclare : « Les passages ayant peu de pertinence pas-



torale pour aujourd'hui ont été omis, comme par exemple celui concernant le don des langues ou la discipline de l'église primitive (§17).

A l'aide de ces normes, nous pouvons donc conclure que les passages concernant les femmes citées plus haut ont été omis ou rendus facultatifs pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- ils sont de moindre importance
- ils contiennent de réelles difficultés de traduction, d'exégèse ou de critique
- les fidèles ne les comprendraient pas
- ils ne sont pas essentiels à la signification du texte
- ils ont une valeur spirituelle moindre
- ils ont peu de valeur pastorale
- ils contiennent des questions vraiment difficiles.

Pour laquelle de ces raisons les catholiques n'entendent-ils jamais — ou rarement — parler des courageuses sages-femmes Shiphrah et Puah ? Ou des prophètes Miriam, Deborah, Houl-da, Anne ? Ou des héroïques Judith et Esther ? Ou de la sagesse et des capacités de la « femme de caractère » ? Ou du Magnificat de Marie ? Ou de la femme qui a oint la tête de Jésus ? Ou de Jeanne, Suzanne, Priscilla, Tabitha ou Lydie ? Ou de l'apparition de Jésus à Marie Madeleine dans le jardin ?

Peut-être les catholiques qui attendent un complément aux modèles féminins et masculins se disent-ils : « Nous pouvons tout de même compter sur le Propre des Saints pour nous proposer des Saintes aussi bien

que des Saints ! » Qu'ils se détrompent, un rapide examen du calendrier annuel des célébrations révèle qu'il y a 144 Saints (sans compter les trois archanges dont les prénoms sont masculins même si le sexe des anges n'est pas défini !) et seulement 29 Saintes, y compris Marie, mère de Jésus.

Cette proportion révèle bien les statistiques des Saints et Saintes canonisés/es. Il a été établi récemment (1993) que 82% des saints canonisés sont des hommes, 18% des femmes. La Conférence des Evêques américains a légèrement amélioré ce rapport en ajoutant 10 hommes et 7 femmes à la liste des Saints à commémorer dans la liturgie, aux Etats-Unis.

Au cours de ces dernières années, cette même Conférence a travaillé à la mise à jour du Missel romain, pour y inclure des révisions au Lectionnaire et des traductions nouvelles de l'Ecriture. Les Evêques attendent maintenant l'approbation de Rome pour la publication de ces nouvelles versions. D'ores et déjà, on sait qu'il n'y aura pas de changements importants dans la sélection des lectures.

La liturgie est le centre de notre vie chrétienne, le moyen fondamental pour nourrir notre spiritualité, la former, la célébrer. La liturgie est l'action qui commémore l'histoire de notre salut par des récits et des rites dont l'âme et le cadre sont l'Ecriture. Les choix du Lectionnaire pour la messe apportent-ils réellement aux catholiques la « part plus riche » promise par les réformes demandées par Vatican II ?

Sr Ruth Fox

**Martine Sevegrand.** *Les enfants du bon Dieu : les catholiques français et la procréation au 20<sup>e</sup> siècle.* Albin Michel : Histoire - Janvier 1995 475 p.

En première de couverture, une photographie : onze enfants bien tenus, alignés en rang de taille devant le père, debout, satisfait ; la mère, robuste et rayonnante, tient sur ses genoux le petit dernier, le douzième. Tels sont « les enfants du bon Dieu », conçus dans la joyeuse insouciance du lis des champs et l'obéissance à l'Eglise. On peut supposer que les époux, ayant largement contribué à repeupler la France, vivent désormais dans la chasteté parfaite, à l'égal des clercs : l'esprit aura triomphé de la chair.

Tel est le modèle proposé par l'Eglise catholique aux couples de l'entre deux guerres, au nom d'une théologie morale toujours répétée, et de la conjoncture démographique. L'auteure décrit les péripéties de cette morale conjugale et de sa réception par les couples et l'opinion publique. L'exploration concerne le seul cas français dans la période comprise entre 1919 et 1968, soit des lendemains de guerre à l'encyclique « *Humanae Vitae* ».

Dès sa parution, le livre a fait l'objet d'interviews radiodiffusées, de tables rondes et de recensions dans la presse : il était attendu, et la conjoncture, à la veille de l'encyclique « *Evangelium Vitae* », faisait penser qu'un détour historique permettrait de comprendre les difficiles rapports de l'Eglise catho-

lique avec la modernité.

Sur ce sujet — « un brûlot », « un nouveau procès Galilée » —, l'historienne s'est heurtée à bien des difficultés : archives réservées ou en désordre, refus de laisser quelque trace écrite des enquêtes, correspondance détruite par découragement, crainte de blâme. Pourtant la ténacité, le tact dans les interviews conduites sous le signe de l'empathie, en sont venus à bout. Le résultat, c'est ce livre construit avec une remarquable rigueur, un souci pédagogique évident (en ce sens les pages de transition sont des chefs d'oeuvre du genre) et livré dans une écriture claire et alerte, le tout assorti de nombreuses notes et références, d'une importante bibliographie, qui doivent permettre aux lecteurs de prolonger la réflexion. On se bornera ici à cerner le contexte historique, les acteurs et quelques enjeux de ce drame.

### Le contexte historique

La France, depuis un siècle, s'est habituée à limiter les naissances et, pour ce faire, pratique très largement le coït interrompu que l'Eglise condamne comme « vice abominable ». Elle ne cesse de répéter le précepte de la Genèse : « Croissez et multipliez », fait souvent l'éloge des familles nombreuses, non sans quelque triomphalisme.

Au confessionnal, les clercs ont l'obligation de « traquer l'onanisme » et de pousser aux aveux, puis d'enseigner la droite doctrine. Certains d'entre eux, cependant, lassés de l'exercice, sont taxés de laxisme et rendus responsables pour leur part du « péril de la dénatalité ».

Autour des années 1850, il n'est plus question de supposer la « bonne foi » chez les pénitents ; le rigorisme moral se durcit encore lorsqu'est votée en 1920 la fameuse loi civile qui punit d'amende ou de prison toute propagation anticonceptionnelle.

L'épiscopat français se déclare nataliste, les théologiens se crispent sur les méthodes contraceptives, construisant toute une casuistique compliquée, axée sur la matérialité des actes et leur gravité respective : péché véniel, péché mortel, permis, défendu, en référence à la « loi naturelle » expression directe de la volonté du Créateur dont l'autorité pontificale est l'interprète autorisé. Pendant le même temps, les Anglicans s'efforcent d'orienter les consciences moins sur la matérialité des techniques que sur la valeur des motivations des couples.

Les Catholiques marquent leur différence : en 1930, par l'encyclique *Casti Connubii*, Pie XI enjoint aux couples de pratiquer la chasteté dans le mariage. Limiter les naissances, soit, mais pas autrement que par la continence périodique. La méthode Ogino, peu-à-peu diffusée dans les années 30 à 50, puis précisée autour des années 60 par celle « des températures » semble ouvrir quelque perspective, mais la science est encore balbutiante et l'efficacité aléatoire. Quoi qu'il en soit,

et toujours dans ce contexte nataliste et ce souci des « moyens naturels », les médecins eux-mêmes cherchent à se réserver le monopole des décisions à prendre concernant les grossesses. Encore une fois les couples, chassés de leur conscience, tombent sous le double pouvoir des autorités ecclésiastiques et médicales.

En 1949 pourtant, l'un d'eux, Paul Chanson, fait avec son épouse - et sur le conseil de leur commun confesseur - la découverte de « l'étreinte réservée », un art d'aimer, un « érotisme catholique », bref une libération. Il s'empresse d'annoncer la bonne nouvelle, multipliant conférences et publications. Rome en prend ombrage et, en 1952, le Saint Office, prévenu par quelques bonnes âmes, le condamnera. Dans un discours aux pères de famille catholiques, Pie XII dénoncera « une presse érotique qui exploite les plus bas instincts de la nature déchue » et « l'intolérable effronterie d'une telle littérature qui viole le secret de l'intimité conjugale ». Il n'empêche, à cette occasion, l'opinion s'est émue et l'on sent que quelque chose pourrait changer. La même année, dans son discours aux sages-femmes, le pape affirme la légitimité de la limitation des naissances par la continence périodique et réserve l'utilisation de la « pilule » aux seules fins thérapeutiques.

Entre 1950 et 1953, les moralistes s'interrogent, les militants sont tirillés, les laïcs se plaignent. Rome reste inflexible. Le climat est à la suspicion. Au moins le débat n'est plus étouffé, il arrive sur la place publique.

A cette époque, le contexte démogra-

## AVEZ-VOUS LU ?

phique s'est inversé. Les ressources mondiales ne suffiraient plus à nourrir une population trop nombreuse, la France se trouve dans la nécessité de limiter les naissances. Devant l'urgence l'Eglise reviendra-t-elle sur ses positions ? Tandis que sur la scène politique commence, en 1955, une offensive pour l'abrogation de la loi de 1920, tandis que se développe une mentalité malthusienne, les femmes font enfin entendre leur voix sur « le plus crucial des problèmes féminins ». L'heure est à la militance. L'opinion française est partagée, le corps médical également, où d'aucuns luttent contre le « birth control » tandis que les experts catholiques souhaitent le statu quo. Avec la publicité du débat, la sexualité trouve son expression sociale tandis que la religion tend à s'enfermer dans la sphère privée. Les philosophes vont parler, avec Paul Ricoeur qui, en 1960, constate « l'effondrement d'un sacré ancien. Il faut reconstituer, dit-il, un nouveau sacré, axé sur l'alliance fragile du charnel et du spirituel dans la personne... Par le contrôle de la procréation, la reproduction cesse d'être un destin, en même temps qu'est libérée la dimension de la tendresse où s'exprime le nouveau sacré ».

Les moralistes ne l'écouteront guère. Quant à la presse, elle est abondante ; si la presse féminine est décevante, en revanche des milliers de femmes répondent à Marcelle Auclair qui milite pour l'abrogation de la loi de 1920. Madeleine Abric relève chez les catholiques une interprétation trop « matérialiste » de la « nature humaine ». Tan-

dis que la hiérarchie se tait, dans l'attente d'une parole papale, les Mouvements passent à l'action, certes partagés eux aussi, entre eux et en leur propre sein. Quant aux médecins des années 60, beaucoup sont partisans de laisser aux couples le choix des techniques de régulation des naissances. A l'approche du Concile les enquêtes auprès des laïcs se multiplient dont trois en particulier parviendront au Vatican, celle des Equipes Notre-Dame, celle du Dr Kammerer et enfin celle du P. Laurentin, groupées sous le titre « Ce que les couples attendent du Concile ».

Vaste prise de parole, pétitions, suppliques, telle celle du Dr Suzanne Lesueur-Capelle. Cette fois les femmes s'expriment, l'enseignement traditionnel est fortement questionné, notamment en son concept-clé « la nature humaine ». « Nous sommes convaincus, lit-on sur une pétition, qu'il faut faire place à une conception de l'ordre naturel qui n'exclut pas une responsabilité efficace de l'homme (être humain) envers la procréation ».

Qu'allait dire le Concile aux couples ? Allait-il les traiter en adultes responsables, sauf à rappeler le principe du respect de la vie et le primat de l'amour ? On sait que le Concile fut déclaré incompétent en la matière et que Paul VI engagea sa propre autorité. Après de longues hésitations, et contre la majorité des Pères et experts, il trancha en faveur du conservatisme. L'encyclique « Humanae Vitae » confirmait l'enseignement de « Casti Connubii ». L'avertissement du Cardinal Ottaviani avait été entendu : Vous, évêques, qui avez proclamé l'infaillibilité

de l'Eglise et des évêques avec le pape, prenez garde : un doute est né maintenant, comme si l'Eglise s'était trompée sur la doctrine du mariage ».

Non l'Eglise ne s'était pas trompée. Paul VI, en désavouant « Casti Connubii » aurait laissé croire que Pie XI s'était trompé, et « l'Eglise s'étant trompée lourdement en matière si importante, on serait contraint à penser que l'assistance de l'Esprit-Saint lui aurait fait défaut ». L'Eglise dira donc toujours la même chose, il y va de la réputation de l'Esprit-Saint, étant bien entendu que, pour sa part, l'Eglise ne manque jamais à l'Esprit-Saint.

Restait aux évêques à « expliquer l'encyclique et à en obtenir auprès des laïcs concernés, une réception « respectueuse et obéissante ». Ce que fit l'épiscopat français, assez tardivement d'ailleurs, s'ingéniant à atténuer la portée de l'encyclique tout en paraissant irréprochable aux autorités romaines : stratégie elle aussi assez constante dans les milieux catholiques. Après seulement quatre mois de débats, la France apparut « comme un îlot de calme ». D'ailleurs, en 1968, les esprits s'orientaient vers d'autres préoccupations. Quelques années plus tard, vers 1972, les chrétiens devaient « entrer en politique ».

Ces repères étant posés, reste à regarder d'un peu plus près les acteurs de cette page d'histoire, ainsi que les enjeux du débat.

### Les acteurs

On l'a vu, c'est d'une part le magistère,

le pape, la Curie romaine, la Sacrée Pénitencerie ; puis les théologiens, principalement dominicains et jésuites, et enfin les confesseurs qui en reçoivent les consignes. Tous clercs, célibataires par définition, ils ont pour fonction de dire la loi et le sens pour les couples.

Ceux-ci, autres acteurs du drame, peuvent-ils trouver auprès des « pasteurs », sinon un conseil, du moins une écoute attentive de leurs angoisses ? Nombre de confesseurs sont eux-mêmes dans l'embarras : ne sont-ils pas dans le couple dont l'intimité aboutit au confessionnal ? Mais ils doivent juger de l'objective malice des actes et se rendre quasiment sourds aux circonstances existentielles. Le « Directoire pour la pastorale des sacrements » en 1951 est-il propre à rassurer ces couples ?

Enfin, ces couples peuvent-ils au moins prétendre à nourrir leur vie spirituelle et sacramentelle ? Dans la période rigoriste surtout, la vie sacramentelle souffre de cette crispation sur la sexualité. Ne sachant s'ils sont ou non en état de péché, beaucoup de pénitents se privent de l'eucharistie plutôt que de s'exposer à communier en état de péché mortel. Des femmes désertent les églises et n'y reviennent qu'après la ménopause, la stérilité ayant simplifié leur situation. D'autres, ayant obéi aux lois de l'Eglise, se disent prises d'asthénie, de dégoût de vivre. Certaines font taire leur cœur pour aimer leur propre mari avec toute la modération requise. Bref, le désir est suspect, le plaisir - surtout le plaisir féminin, en tant que non nécessaire à la procréation - est proscrié, à moins

## AVEZ-VOUS LU ?

d'être le salaire des charges parentales. La voie spirituelle qui s'ouvre aux couples est celle du renoncement, une mystique du sacrifice.

Il reste cependant que les couples, quand ils rencontraient une oreille attentive, ont dû contribuer à « humaniser » un certain nombre de clercs. peut-être ceux-ci ont ils été finalement, les véritables gagnants : ils y ont perdu quelque chose de l'arrogance cléricale et y ont gagné en expérience humaine en ce sens que leur « humanité » s'est trouvée enrichie et affinée par l'expérience des couples, au point de les conduire, pour certains du moins, aux franges de l'humilité. Ainsi en témoigne la lettre du Père Congar à propos d' « *Humanae Vitae* » : « je n'ai pas voulu intervenir dans la discussion... du reste, je suis célibataire et n'ai guère de compétence en un domaine dont je n'ai pas l'expérience ». Le signataire n'avait adressé sa lettre qu'à quelques évêques et l'a tenue confidentielle jusqu'en 1993. Est-ce le prix à payer, dans l'Eglise, quand on veut parler vrai ?

A l'intérieur des couples, les femmes souffrent particulièrement de l'intransigeance de l'Eglise. Elles font l'objet d'un discours où elles n'ont point de part. Ce n'est d'ailleurs pas d'elles qu'il est parlé, mais de leurs maternités, de procréation, de natalité, de contrôle. La vie les traverse mais ne leur appartient pas, le discours concerne le mariage et ses fins. Au jardin des concepts, il n'y a pas de place pour elles, elles sont niées en tant que sujets. C'est de cela qu'elles écrivent. Les « lettres à l'abbé Viollet » ont des accents déchirants. Curieuse-

ment, alors qu'en d'autres domaines les femmes conquièrent l'espace public, elles sont discrètes en ce qui concerne leur vie la plus intime. Pourtant entre l'Eglise et les couples, et notamment dans les couples catholiques, les mouvements des familles, les associations et autres collectifs ont offert des lieux d'expression, des stratégies de militance et même une spiritualité. Ces mouvements, il est vrai, n'entrent en scène que tardivement et sont travaillés de divisions internes, tant il est vrai que les clivages passent non entre clercs et laïcs, entre théologiens et moralistes ou entre médecins et éducateurs, mais traversent chacune de ces catégories.

Enfin, le noeud du débat, la « croix » des théologiens, est bien encore et toujours la « loi naturelle » qui sert de référence lorsqu'il s'agit de juger de la bonté ou de la malice des actes humains. La tradition catholique reçoit le concept de « nature humaine » dans le droit fil du Concile de Trente, et, en amont, du thomisme et de St Augustin. Le magistère refusera toujours de reconnaître à la « nature » un caractère historique et évolutif, tout comme son inscription dans des cultures diversifiées. En regard de ce dogme, les situations concrètes des humains ne peuvent être prises en compte et pas davantage leur sexualité où s'articule précisément cette histoire temporelle. La sexualité humaine est d'ordre existentiel et se joue dans la reconnaissance des sexes, à part égale. Ce face à face vivant supporte mal une conception essentialiste de la « nature ». En ce cas, l'Eglise, si attachée à cette ap-

proche « essentialiste » ne peut que répéter des injonctions autoritaires. On peut comprendre qu'elle craigne les débats publics et à partir du public elle risque d'être reléguée dans le domaine privé. Contre ce risque, elle se polarise sur les « techniques » et les pratiques, jugées par elle en conformité avec ladite « nature » et « loi naturelle ». Toutes, finalement, en ce qui concerne la contraception ou la maîtrise de la procréation, seront jugées « artificielles » et interdites à ce titre. Ainsi la vie humaine n'est-elle plus confiée à la créativité des humains et l'autonomie leur est confisquée en ce qui, pourtant, concerne leur personnalité propre.

Certes, on regrettera que la voix des philosophes ait été si peu entendue. On a cité Paul Ricoeur ; beaucoup d'autres élaboraient une pensée plus proche de la réalité : pour exemple Madeleine Abric en 1962, Pierre Antoine l'année suivante, Pierre Colin, les dominicains Bernard Quelquejeu et Jean-Marie Plé, Jean-Marie Aubert, des moralistes comme René Simon, Pierre de Locht... Citons enfin des colloques tels que celui de l'« union des scientifiques français » en mai 1966 et le colloque des théologiens en octobre 1968. Une pluralité de compétences, en des disciplines diverses et complémentaires tandis que, hors de France, la philosophie sortait de l'essentialisme. Mais l'Eglise catholique a eu peur de verser dans une morale de situation où les principes risquaient

de voler en éclats, comme elle a eu peur des sciences humaines, notamment de la psychanalyse, cette « peste »... bref elle a reculé d'horreur devant la modernité plutôt que de la rencontrer.

« Quelle tristesse ! » est-on tenté de conclure.

Pourtant, à la page 435 du livre de Martine Sevegrand, on peut lire : « B. Häring rapporte un incident qui s'est déroulé durant les travaux de la commission préparatoire à « *Humanae Vitae* » : le père Zalba posa à un moment donné cette question : « Que faisons-nous de toutes ces âmes que nous avons envoyées en Enfer en appliquant « *Casti Connubii* » ? Avec délicatesse, Madame Crowley (fondatrice avec son mari du Mouvement Familial) répliqua : « Mais, êtes-vous bien sûr, mon cher Père, que Dieu a exécuté tous vos ordres ? ». Paul VI semble finalement avoir été plus sensible à la question du père Zalba qu'à la réponse de Madame Crowley.

Devant les « non » trop « définitifs » du pape régnant, n'est-on pas fondé à penser qu'il est urgent de répéter, aussi longtemps qu'il le faudra, la subtile question de Madame Crowley ?

**Huguette Charrier**  
Pâques 1995

## AVEZ-VOUS LU ?

*Voix de femmes, voies de passage*  
*Pratiques pastorales et enjeux ecclésiaux*  
**L.Baroni, Y.Bergeron, P.Daviau, M.Laguë**  
Editions Paulines, fev.1995, 260 pages

Les auteures sont connues de Femmes et Hommes en Eglise. Toutes sont membres du Réseau Femmes et Ministères, lui aussi familier des lectrices et lecteurs de ce Bulletin. Une note de lecture s'imposera. Mais d'ores et déjà saluons ce travail qui fera date pour plusieurs raisons : le témoignage aux multiples facettes de femmes engagées dans la pastorale en un temps particulièrement bien choisi; la méthode qui réussit à allier objectivité et subjectivité, distance et proximité, accompagnement des témoignages et élucidation de leur visée; la contribution à la théologie des ministères. Bel exemple de ce qu'on appellerait en d'autres lieux de la théologie pratique. Nous préfererions dire tout bonnement de la théologie ! A lire, à travailler en équipe, à faire connaître aux responsables de formation et de décision pastorale, de toute urgence !

**Elisabeth Lacelle**, *L'incontournable échange. Conversations œcuméniques et pluridisciplinaires*. Bellarmin - 1994, 297 p.

**Golias** n°40 de janv-fév 95, pp40-46 qui, sous le titre « Le document du Vatican que le Pape contredit », publie le rapport de la Commission Pontificale biblique de 1976, alors sollicitée par la Congrégation pour la doctrine de la foi pour donner son avis sur la question de l'ordination des femmes. Rapport non publié officiellement « et jamais pris en compte dans les futurs documents concernant cette question sensible » précise Golias, paru en anglais mais qui n'avait jamais été traduit en français. On en connaissait l'argument fort : « Il n'apparaît pas que le Nouveau Testament, à lui seul, nous permettra de régler d'une façon claire et définitive le problème de l'accession des femmes à la prêtrise », ainsi que « l'ordre hiérarchique qui structure l'Eglise dès sa naissance semble indéniablement attesté de son caractère masculin... Pour autant devons-nous en conclure que cette règle s'appliquera éternellement à l'Eglise ? »

L'excellent article de **Michelle Coquillat** dans Libération du lundi 22 mai 1995 « Parité, quotas : la démocratie des femmes ». Pour la mise en appétit : « La notion de parité, par contre, (relativement à l'égalité) évoque d'emblée l'existence des deux sexes. Il ne s'agit plus d'établir une proportion numérique dans une démocratie universaliste, mais de fonder l'égalité sur cette différence reconnue comme symbole de la démocratie ».

Un bon outil de travail proposé par Droits et Liberté dans les Eglises : Le livre blanc « Pour une réforme des Associations diocésaines selon l'Esprit de Vatican II » avril 1995.



## **Brèves**

### **Pays-Bas**

Inecke Baccker, 41 ans, mariée, 2 enfants, membre des Eglises réformées est la première femme à diriger le Conseil des Eglise des Pays-Bas. Parmi les membres de ce Conseil, l'Eglise catholique.

### **Angleterre**

Un groupe de huit évêques, opposés à l'ordination des femmes, vient de publier un document demandant aux fidèles également opposés de ne pas quitter l'Eglise d'Angleterre. "Il y a maintenant plus que jamais besoin d'un témoignage de la catholicité de notre Eglise... Nous croyons que ce n'est pas le moment de se retirer, mais que ceux qui veulent maintenir la tradition catholique de l'Eglise d'Angleterre s'engagent à nouveau pour porter témoignage et travailler à l'évangélisation du pays".

Ces évêques sont ceux de Blackburn, Chichester, London, Newcastle, Sheffield, Sodor and Man, Winchester et l'évêque suffragant de Whitby.

D'autre part, l'association "Forward in Faith", qui représente des opposants au changement, annonce que 151 prêtres ont déjà envoyé leur lettre de démission à leurs évêques" (BSS/SM du 16 mars 1995)

## **Point de vue**

### **Denier du culte ailleurs ...**

En tant que femme, comment exprimer mon désaccord dans l'Eglise ? La quitter ? Faire une proclamation ? je n'ai trouvé qu'un moyen d'expression utilisable par une laïque : je paie tous les ans une somme au denier du culte ; puisque la moitié de l'humanité est définitivement exclue , j'ai réduit la somme de moitié et j'offre cette moitié à une Eglise qui accepte clairement le ministère féminin. Il ne s'agit donc pas pour moi, de payer moins mais ailleurs, pour dire toute ma désapprobation. J'aimerais avoir les réactions ou suggestions que ma modeste décision engendre.

Francine W, Meurthe et Moselle

Si vous cherchez des livres ou des articles pour  
une **recherche théologique** sérieuse

de 'A' comme 'Anthropologie'  
à 'V' comme 'violence'

les **BIBLIOGRAPHIES ANNUELLES** en langue française

## ***L'Eglise et les femmes***

établies par le Centre Femmes et Christianisme rassemblent  
beaucoup d'informations importantes

Fascicule 1991 - 30 pages      30 F.  
Fascicule 1992 - 30 pages      35 F.  
Fascicule 1993 - disponible en juin      40 F.

que l'on peut se procurer au

**Centre Femmes et Christianisme**  
**25, rue du Plat 69288 LYON CEDEX 02**

On peut également se procurer  
les **Bibliographies analytiques "L'Eglise et les Femmes"**  
des années précédentes :

- . chaque année en fascicule séparé : 35 F.
- . ou regroupés : Volume I - 1975 - 1985 - 115 p. 110 F.  
Volume II - 1986 - 1990 - 110 p. 140 F.

On peut évidemment consulter  
ces Bibliographies au Centre Femmes & Christianisme  
lors des permanences : mardi et jeudi de 13h30 à 19h  
et les autres jours sur rendez-vous.

## Prix orange

au journal "Le Nouveau Quotidien" à qui nous devons l'intégrale du texte de la résolution de la 34<sup>e</sup> Congrégation générale des Jésuites de mars 1995,

et bien entendu l'Orange des oranges à cette Congrégation qui manifeste que l'autocritique est possible dans l'Eglise, qu'elle peut être aussi lucide que courageuse, qu'elle peut aboutir à des propositions concrètes et constructives :

En guise d'apéritif :

"Nous, jésuites, nous engageons à lutter contre la domination masculine"

"Nous avons été souvent complices d'une forme de cléricisme qui a renforcé la domination masculine"

"Nous ne prétendons pas parler au nom des femmes. Cependant, nous pouvons parler au nom de ce que nous avons appris d'elles, sur nous-mêmes et notre relation avec elles"

"L'écoute, dans un esprit de compagnonnage et d'égalité, est la manière la plus concrète pour nous de réagir, et elle est le fondement même de notre mutuelle participation à une réforme de structures injustes".

"Dans nos ministères jésuites on peut développer des formes authentiques de consultation des femmes et de leur participation aux prises de décision"...

## Prix citron

aux chœurs de Mgr Escriva qui le citent dans "L'Amour des Epoux", p 53.

"J'ose affirmer que les femmes sont responsables, à quatre-vingt cinq pour cent, des infidélités de leurs maris, parce qu'elles ne savent pas les conquérir chaque jour, elles ne trouvent pas gentillesse qu'il faut".

